

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres
4 rue du Guesclin
79000 Niort

Niort, le 15 janvier 2026

Monsieur le Préfet,

Suite aux agressions subies en 2025 par plusieurs associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE), notamment en Charente-Maritime et dans la Vienne, nous souhaitons attirer votre attention sur la gravité des faits évoqués et leurs conséquences sur notre fonctionnement.

En tant qu'employeurs, nous avons eu à gérer des salariés choqués par les images qu'ils ont pu visionner et plongés dans la crainte de subir des violences similaires. Afin de ne pas leur faire courir de risques inutiles, nous avons dû fermer nos locaux. Et nous ne sommes pas à l'abri d'un retour de ces actes malveillants.

Bien que nous n'ayons pas été directement victimes de telles agressions, nous souhaitons marquer notre entière solidarité avec nos collègues des APNE visées.

Les faits évoqués sont inacceptables et portent gravement atteinte à la liberté d'association, à la sécurité des personnes et au débat démocratique.

Dans le cadre de nos actions de défense de l'environnement et de la biodiversité, nous avons toujours le souci de procéder dans la plus stricte légalité et le respect de nos interlocuteurs, quels qu'ils soient.

À travers leur travail, nos associations et les réseaux auquel elles appartiennent, défendent la préservation de la faune, de la flore et des paysages, la qualité et le partage équitable de l'eau, et nous soutenons une agriculture responsable, respectueuse de l'environnement, des personnes, de leur santé et de leur bien-être.

Nous constatons que, malgré le trouble à l'ordre public, l'atteinte manifeste à la propriété privée, les menaces sans ambiguïté pour la sécurité des personnes (voir la déclaration récente de Bertrand Venteau, président élu de la Coordination rurale, appelant à « *faire la peau* » aux écologistes) et les dégradations de la voie publique, l'État n'exerce son devoir de protection ni de manière anticipée, ni pendant le déroulement de ces événements.

Nous remarquons également que les auteurs de troubles en profitent amplement pour se débarrasser à bon compte de déchets d'activité qu'il est de leur responsabilité de diriger vers des filières de recyclage agréées (pneus et bâches plastiques usagés notamment).

Nous sommes donc très inquiets de constater le peu de réaction des représentants de l'État face à ces comportements délictueux et injustifiables. Nous prenons acte des récentes déclarations du ministre de l'Intérieur qui, « *tout en les encourageant bien évidemment à respecter le bien commun* », fait

preuve d'une indulgence manifeste pour les dégradations perpétrées par certains au nom d'un mal-être réel mais qui ne justifie en aucune façon de tels comportements. La passivité des autorités locales contribue à installer un sentiment d'impunité face à des actions qui remettent en cause l'État de droit.

Nous souhaitons savoir quelles mesures vous entendez prendre afin d'éviter que de telles actions puissent à nouveau prendre place.


En vous remerciant pour l'attention que vous apporterez à cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour le GODS
Cécile Girardin, Présidente

Pour DSNE
Magali Migaud, Représentante légale

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 Rue Rouget de Lisle, 79000 Niort
05 49 09 24 49 - contact@ornitho79.org
www.ornitho79.org
GODS SIRET : 401 891 171 00036



MAGALI MIGAUD


**Deux-Sèvres
Nature
Environnement**
48, Rue Rouget de Lisle
79000 NIORT - 05 49 73 37 36
contact@dane.org - www.dane.org